

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité civile « Exploitation »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	10 000 000 € par sinistre	
dont :		
- Faute inexcusable	1 000 000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 € par sinistre	750 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels)	1 500 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre

Responsabilité civile « Professionnelle » (y compris « Après Livraison »)		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	300 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non (y compris dommages aux biens surveillés)	Inclus	1 500 € par sinistre
- Perte des clés, frais de serrurerie	100 000 € par sinistre	1 500 € par sinistre

Garanties communes	
Nature des garanties	Montant des garanties
Défense devant des juridictions civiles, commerciales ou administratives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause
Défense pénale	30 000 € par sinistre
Recours (préjudices supérieurs à 150 €)	100 000 € par sinistre
Frais de préventions des sinistres	100 000 € par année d'assurance